

Rapport du Président

Commission permanente du
vendredi 9 octobre 2020

3^{ème} Commission

N° CP-2020-9-3-4

Service instructeur

DEAA - service appui administratif et financier

Service consulté

DEAA – service attractivité des territoires

**CONTRIBUTION 2020 DU DEPARTEMENT AU SYNDICAT DE L'AERODROME DE
MULHOUSE-HABSHEIM (SYMA)**

Résumé : Le présent rapport propose de soutenir le Syndicat mixte de l'aérodrome de Mulhouse-Habsheim (SYMA) constitué de Mulhouse Alsace Agglomération et du Conseil départemental en lui accordant :

- une contribution à l'investissement d'un montant de 60 000 € destinés au développement de son aérodrome,
- une participation d'un montant de 37 050 € au titre du fonctionnement de ce syndicat.

Ce rapport a fait l'objet d'un avis favorable de la Commission Routes, Voirie et Infrastructures lors de sa réunion du 2 octobre 2020.

La gestion de l'aérodrome de Mulhouse-Habsheim est confiée au Syndicat mixte de l'aérodrome de Mulhouse-Habsheim (SYMA), constitué de Mulhouse Alsace Agglomération et du Conseil départemental depuis le 1^{er} janvier 2007 dans le cadre de la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales.

En application des statuts et notamment son article 4, l'objet de ce syndicat est d'équiper et d'exploiter ses installations et d'en développer toute activité de valorisation.

La vocation initiale et principale de cet aérodrome est l'aviation légère et sportive, d'autant plus qu'il vient se placer en complémentarité de l'EuroAirport qui privilégie l'aviation commerciale et industrielle et ne cherche pas à conserver les activités liées à l'aviation générale (avion taxi, petit fret, aviation légère, planeurs, ULM, hélicoptères, écoles de pilotage, maintenance).

Statutairement, le montant de la contribution des membres, nécessaire à l'équilibre des sections de fonctionnement et d'investissement du budget est calculé de la manière suivante :

- Département : 30 %
- m2A : 70 %

Le SYMA s'est engagé dans une stratégie de développement visant à moderniser ses installations, pour en faire un véritable pôle aéronautique attractif.

Sur la période 2016-2019, le Département a contribué financièrement à raison de 30 000 €/an en fonctionnement et 60 000 €/an, en investissement. La contribution en investissement a notamment permis de :

- construire le nouveau bar-restaurant, des locaux mixtes associatifs et des salles de réunion (2 200 000 € HT pour 800 m² répartis sur deux niveaux) ;
- réaliser une aire de grand passage (500 000 € HT) ;
- prévoir la construction de hangars dont deux sont sortis de terre en 2019.

Il convient aujourd'hui de finaliser ces réalisations tout en initiant de nouveaux projets.

Ainsi, par courrier recommandé du 27 mai 2020, le SYMA a fait parvenir au Département un nouvel appel à contribution en fonctionnement et en investissement.

Le fonctionnement

Les recettes de fonctionnement en 2020 ne pourront pas être à la hauteur escomptée, notamment pour le restaurant qui, suite à des déboires administratifs et structurels au niveau des travaux, ne pourra pas ouvrir avant septembre 2020.

Cependant, les dépenses liées aux charges sont pour leur part déjà impactées (chauffage, électricité, contrat d'entretien, eau, ...).

Il est d'autre part prévu l'emploi de vacataires, notamment pour les ouvertures de pistes.

Ainsi, pour que le budget primitif 2020 s'équilibre en fonctionnement à 236 579,87 €, le Département est sollicité pour une contribution de 37 050 € (cf. Annexe 1).

L'investissement

L'investissement prévu pour les 4 prochaines années s'inscrit dans la continuité des 4 précédentes. Il concerne :

- les équipements du bar-restaurant, des locaux associatifs (2 bars, mobiliers et écrans, réfrigérateur, machine à café) et l'agencement du bureau du SYMA prévus en 2020 pour un montant de 70 000 € HT,
- les installations de nouveaux hangars à avions dans la continuité des existants. Cela nécessite de prévoir un accès, l'extension de viabilités (voirie, eau, électricité, télécom,...) et des travaux sur taxiway. L'enveloppe financière prévue pour finaliser le nouvel accès taxiway en 2020 est de 60 000 € HT,
- l'installation d'un parc photovoltaïque au sol qui s'inscrira totalement dans le cadre de l'après Fessenheim, sur une vingtaine d'hectares. Ce dernier projet devrait aboutir pour la fin de l'année 2020. Sans contribution financière demandée, ce projet devrait présenter des retombées de l'ordre de 180 000 €/an sur une durée de 22 ans,
- enfin, le SYMA prévoit l'implantation d'une zone économique sur le site de l'aérodrome (10 hectares), projet déjà évoqué lors de la première tranche d'investissement. Des frais d'études ainsi que le déplacement du taxiway pour permettre sa mise en œuvre sont estimés à 220 000 € (prévus pour 2020).

Le coût total de ces investissements, incluant le remboursement de l'emprunt contracté pour le bar-restaurant (120 000 €) s'élève à 470 000 € pour 2020.

Pour 2021, il est prévu de mettre en conformité l'aire de grand passage et d'y apporter l'éclairage public. Il est également prévu de repenser les stations d'avitaillement et de poursuivre l'implantation de la zone économique.

A long terme, la réflexion portera sur l'implantation d'un musée de l'aéronautique qui pourrait être financé par des investisseurs passionnés d'avions américains. Le projet nécessiterait un hangar. Le souhait des investisseurs serait également de faire voler ces avions.

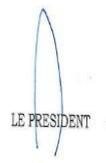
Le SYMA a sollicité le Département pour une contribution à hauteur de 60 000 € sur les investissements de l'année 2020 estimés à 470 000 € (cf. Annexe 1).

Des demandes devraient également être émises à hauteur de 60 000 € pour les années 2021, 2022 et 2023, ce qui porterait la contribution à 240 000 € pour la période 2020-2023.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- d'attribuer une contribution d'un montant de 60 000 € en faveur du Syndicat mixte de l'aérodrome de Mulhouse-Habsheim (SYMA) au titre de l'année 2020 pour participer au développement de ses activités relatives à l'aviation légère et sportive. Il est précisé que cette contribution d'investissement fera l'objet d'un versement unique,
- d'autoriser le prélèvement du montant correspondant sur le programme A293, chapitre 204, fonction 63, nature 204151, code programme 1342, service 190,
- d'accorder une participation de fonctionnement d'un montant de 37 050 € au titre de l'année 2020. Cette participation fera l'objet d'un versement unique,
- d'autoriser le prélèvement du montant correspondant sur le programme A793, chapitre 65, fonction 88, nature 6561, code programme 1347, service 190.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.


LE PRESIDENT

Remy WITH